

**DEPARTEMENT**  
SAVOIE  
**ARRONDISSEMENT**  
CHAMBERY

**Objet : CIAS – Avance sur subvention**

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 15 février 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre et le quinze février à 18H30**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de Mme Sandra FRANCONY, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT VEUILLET. VOISIN. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. COUTAZ (Pouvoir F. MALLEIN). GROS (Pouvoir B. ALLARD). ILBERT (Pouvoir E. RUBIER). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). ROSSI (Pouvoir C. VEUILLET).

La Vice-Présidente :

**Explique** à l'assemblée que compte tenu de la période de vote du budget qui interviendra au mois d'avril, le CIAS du Lac d'Aiguebelette sollicite le versement d'une avance sur subvention lui permettant de disposer d'une trésorerie suffisante pour pouvoir engager les dépenses nécessaires à son fonctionnement dans l'attente du versement par la Caisse d'Allocation Familiales du premier acompte de la Prestation de Service Unique ;

**Propose** au conseil communautaire à cet effet, de verser une avance sur subvention de 50 000€, montant fixé dans la limite de la subvention versée en 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

AUTORISE le versement d'une avance sur subvention au CIAS du lac d'Aiguebelette d'un montant de 50 000€,

PRECISE que ce montant déterminé dans la limite de la subvention accordée au titre de l'année 2023, sera inscrit au budget primitif de l'année 2024,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet ;

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Sandra Francony, vice-présidente